

**Candidature au contrôle de connaissances en vue d'une admission dans un établissement public d'un élève scolarisé dans un établissement privé hors contrat ou instruit dans la famille**

Document à compléter et à adresser **avant le 28 avril 2017** avec les pièces demandées\* par courrier postal ou à remettre directement à l'attention de :

**Monsieur le chef de service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin  
Rue Félix Froston - Place de l'église  
97150 SAINT-MARTIN**

**Le test se déroulera le 19 mai 2017.**

La [note de service n°81-173 du 16 avril 1981](#) régit l'admission dans l'enseignement public des élèves de l'enseignement privé hors contrat. Lorsqu'une famille scolarise un enfant dans un établissement privé hors contrat et souhaite qu'il intègre l'enseignement public il y a des contraintes :

- La famille doit vivre dans la partie française de Saint-Martin ;
- L'enfant doit passer un test pour évaluer son niveau ;
- Suite à ce test, la famille doit impérativement respecter la sectorisation qui s'applique de la même manière pour tous ; elle ne choisit pas l'établissement qu'elle veut.

**Élève**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Lieu de naissance : .....  
Classe actuelle : .....  
Etablissement actuel : .....  
LV1 : .....  
Date et signature :

**Représentant légal**

Civilité : .....  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : .....  
Adresse mail : .....  
Date et signature :

En cas de réussite : classe souhaitée ..... option/spécialité professionnelle .....

Pour les élèves souhaitant intégrer une classe de première ou de terminale, après avoir obtenu un avis favorable au test, la commission du rectorat décidera de la filière (S, ES, L) en fonction des places disponibles de la même manière que les élèves issus de l'enseignement public.

**\*Pièces à fournir :**

- Justificatif de domicile ;
- Bulletins de l'année scolaire en cours (2016/2017) ;
- 2 enveloppes timbrées et libellées à votre adresse afin de recevoir la convocation et les résultats.